cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anne-Marie Rheaume
https://www.cadre21.org/membres/e3df1bc20beba983d6c8a11e

Date d'obtention : 2023-11-27 16:08:16

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à la personne qui nous divulge l'information, valider, rassurer, et évaluer l'incident à l'aide de la grille.
Si l'information vient d'un parent / adulte, et qu'il n'y a pas raison de croire que le jeune est victime de répercussions au sein du milieu scolaire, le référer au poste de police.

SI acte impulsif:
Compléter la grille d'évaluation avec la personne (témoin, victime, ou jeune instigateur) qui nous fait part d'information concernant des images à caractère sexuel ('sextage'), afin d'obtenir plus d'information sur la nature, l'amorce, l'intention et l'étendue du geste.

SI raison de croire que des téléphones contiennent du matériel de pornographie juvénile, les confisquer (éteints, dans la pochette de la trousse, scellée en présence du jeune).

Appel auprès et implication de la policière scolaire rapidement suivant ces étapes

Appel auprès des parents des jeunes impliqués pour les informer de la situation, du protocole SEXTO et des interventions à suivre, s'il y a lieu.
**question: comment ceci s'appliquerait-il si les jeunes ont 14 ans et plus, refusent de donner leur consentement afin que nous informons les parents et que nous sommes membres d'un ordre professionnel? (OTSTCFQ).

Appel de signalement DPJ pour la victime et le jeune instigateur.

SI estimons que ceci s'agit d'un geste malveillant, ou d'une récidive:
Ne pas utiliser la grille auprès du jeune instigateur. Rencontrer et expliquer le protocole SEXTO, confisquer le téléphone (éteint, dans pochette scellée), et faire appel à la policière scolaire.

Déterminer avec le corps policier qui informera les parents du jeune et comment.

Appel de signalement DPJ pour le jeune instigateur et la victime.

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Situation 1: Je n'ai pas eu le réflexe immédiat de rencontre l'amie (divulgatrice) en premier pour utiliser la grille avec elle. Je retiens de toujours valider les informations de manière méthodique à l'aide de la grille.

Situation 2: Mon intuition a été bonne (ne pas appliquer le protocole puisqu'il ne s'agit pas de pornographie juvénile, mais tout de même intervenir). Par contre, je n'ai pas identifié le besoin de parler à l'autre jeune avant de conclure que nous n'étions pas dans l'application de la trousse. J'ai aussi retenu / apprécié l'emphase sur le fait que nous devons confisquer tous les cellulaires sur lequels se trouvent des images de pornographie juvénile, incluant celui de la victime s'il y a lieu, et que la victime aussi bénéficie dans ces cas d'une rencontre SEXTO pour le geste impulsif qu'elle a commise.

Situation 3: La demande d'intervention d'un parent concerné ne représente pas une preuve de répercussions au sein du milieu scolaire et donc ne mène pas à l'application de la trousse Sexto. Celle-ci est appliquée que lorsqu'un jeune de l'école nous parle d'une situation de partage d'image à caractère sexuel.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

Limiter la propagation des images me semble difficile globalement (surtout dans des cas tels que Situation 2, avec la photo de Méghane en maillot).

Par contre, ce qui me semble le plus difficile est de faire une intervention très méthodique et structurée en validant, rassurant et soutenant les jeunes impliqués. Je crois qu'à force d'appliquer la trousse (ce que je ne souhaite pas faire souvent, pour des raisons évidentes) je vais être plus à l'aise à naviguer la méthode Sexto, ce qui facilitera l'apport de soutien auprès des jeunes.

Je crois que de naviguer le protocole avec les autres intervenants de mon milieu qui pourraient être impliqués pourrait être à la fois aidant et surchargeant.
** Question: Lorsque plusieurs membres du personnel d'un établissement sont formés avec la trousse et qu'une situation survient. Est-il recommandé / permis que plusieurs intervenants soient impliqués dans l'application de la trousse, afin de permettre de rencontrer plusieurs témoins en même temps? (ex: Je rencontre élève A pendant que tu rencontres élève B).